

Cercle de la Voile de Paris
1858

LIGUE
FFVoile
Île-de-France



COUPE DES DAMES 2026

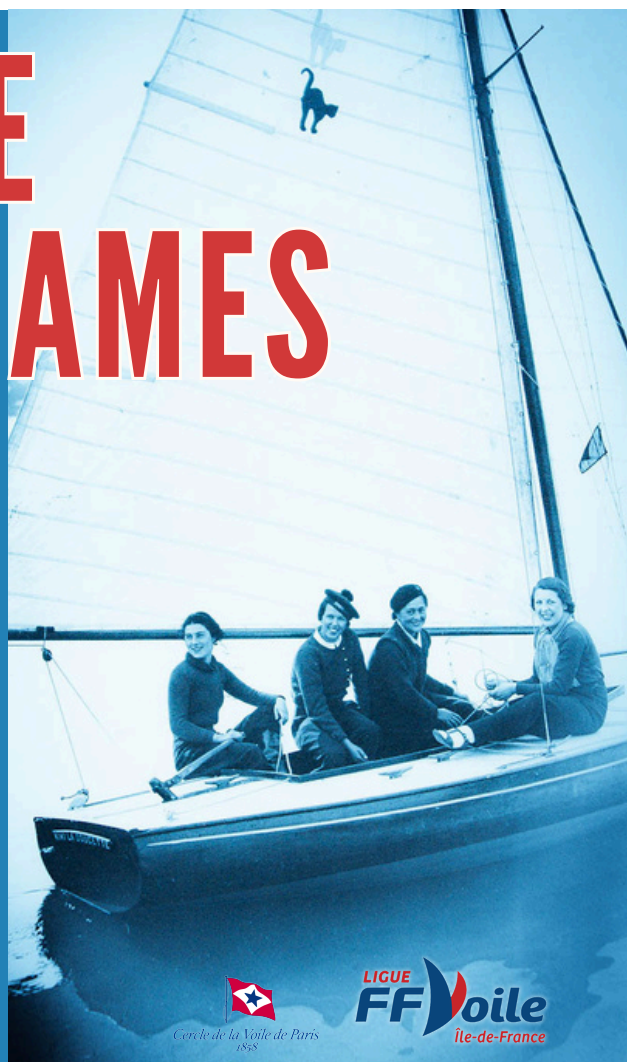
Dimanche

7

juin

INQ-Grade 5B

Avis de Course et Inscriptions :
www.cerclodelavoiledeparis.fr - les régates




Cercle de la Voile de Paris
1858

LIGUE
FFVoile
Île-de-France

Le CERCLE DE LA VOILE DE PARIS vous invite à courir la « COUPE DES DAMES » instituée en 1908 au CVP, qui se déroulera le 7 juin 2026, sur les séries de Quillards de Voile légère, sur la Seine, au bassin de Meulan – Les Mureaux (Yvelines).

Régatez avec votre bateau, sur celui d'un ami, ou sur un bateau mis à disposition par le CVP. Le bateau doit être barré par une « dame ».

Au PROGRAMME :

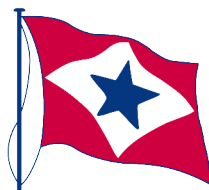
Confirmation d'inscription au CVP Paris : le 7 juin 2026 de 9H à 10H

Briefing : 10H30

Heure du signal d'avertissement de la course d'entraînement : 11H

Heure du premier signal d'avertissement des courses : 11H30

Marie Thérèse Lannuzel – Jourdas – CERCLE DE LA VOILE DE PARIS – m.jourdas@gmail.com



Cercle de la Voile de Paris
1858



AVIS DE COURSE

COUPE DES DAMES

Dimanche 7 juin 2026

Régate Inter-série Quillards Fast – Grade 5B

Cercle de la Voile de Paris – la Seine, plan d'eau de Meulan – Les Mureaux

30 rue Albert Glandaz – 78130 Les Mureaux – T : 01 34 74 04 80

Le Cercle de la Voile de Paris fondé en 1858, qui a créé au début du XX^{ème} siècle la COUPE DES DAMES vous invite à participer à la Coupe Anniversaire le 7 juin 2026 ; le concept est que la dame conduise le bateau. Invitez vos amies !.

Préambule : La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1. **f**
La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités : La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

1 REGLES

La compétition est régie par :

- 1.1 - les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile.
- 1.3 - les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives et chartes de la FFVoile.
- 1.5 En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles à partir de 9H30 le jour de la régata, au CVP à l'accueil .
- 2.2 Les IC seront affichées, selon la prescription fédérale, sur le tableau officiel situé sur la terrasse du CVP.

3 COMMUNICATION

- 3.2 [DP] [NP] [**Pendant qu'il est en course**, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

3.3 Pour des raisons de sécurité, les **bateaux doivent se munir d'une VHF** et veiller le canal de course où pourront être diffusées les signalisations concernant le trafic des péniches et des **informations aux coureurs**.

3.4 Sur l'eau, le Comité de course pourra communiquer avec les coureurs sur le canal VHF qui sera indiqué dans les instructions de Course.

4 ADMISSION ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

4.1 La compétition est ouverte à tous les bateaux en inter-série **Quillard VL FAST**.
Tous les bateaux doivent être conduits par une femme à la barre.

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

4.2.1

a. Pour chaque concurrent majeur, être en possession d'une Licence temporaire FFVoile ou Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant",

Pour chaque concurrent mineur, être en possession :

- d'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide

ou

- d'une licence temporaire FFVoile ou d'une licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une licence FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing.

- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros.

- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

c. une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

4.2.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.

- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.4 Les bateaux doivent s'inscrire en ligne au plus tard le vendredi précédent la régata, sur

<https://forms.gle/fi4nEBBxWtDAupv3A>

5 DROITS A PAYER : néant

8 PROGRAMME

8.1 **Confirmation d'inscription et inscription tardive:**Le jour de la régata de 9H à 10H
Briefing : 10H30

8.2 - L'heure du signal d'avertissement de la course d'entraînement est prévue à 11H

- L'heure du premier signal d'avertissement est prévue à 11H30,

- Pause déjeuner vers 13H.

2

8.3 **Nombre de courses:** Courses à suivre selon les conditions météorologiques.

8.4 Aucun signal d'avertissement ne sera fait après **16H**.

11 LIEU

11.1 L'Annexe A fourni le plan du lieu de la compétition.

11.2 L'Annexe B indique l'emplacement des zones de course.

12 LES PARCOURS

Le parcours à effectuer sera de type construit entre des bouées situées en amont et en aval du CVP.

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14 CLASSEMENT

14.2 **1 course validée est nécessaire** pour valider la compétition.

14.3 Le score d'un bateau dans un groupe doit être le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

14.3 a) Quand moins de **4** courses ont été validées, le score d'un bateau dans un groupe sera le total des scores de ses courses.

b) Quand **4 ou plus courses** ont été validées le score d'un bateau dans un groupe sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

14.4 Le système de classement est le suivant : Points à minima de l'annexe A des RCV.

16 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

[DP] [NP] Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

18 PROTECTION DES DONNÉES

18.1 **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 **Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19 ÉTABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

20 PRIX

Les prix seront distribués.

21 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Informations sur les courses

Philippe Guittonneau, Vice president en charge des courses

T: 06 12 59 23 11, E-mail : secretariatdescoursescyp@gmail.com

Accueil et restauration

Julien Maréchet, Commissaire

T: 06 99 91 38 24, E-mail : gestion.cvp@laposte.net

Déjeuner au self-service du club à partir de 13H (réservation nécessaire auprès du Commissaire).

COMPOSITION DU CORPS ARBITRAL

Présidente du Comité de Course : **Marie Thérèse LANNUZEL - JOURDAS**